

DISTRIBUTOR INFORMATION			
Date d'application :	jour / mois / année / 20	ID et rang du distributeur :	ID / Rang
Nom du distributeur enregistré :			
Genre (pour l'envoi postal) :	HOMME <input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/>	Branche Enagic enregistrée :	
Adresse postale :	Adresse		
	Ville		Code postal
	Pays	Numéro de téléphone	
Adresse électronique enregistrée :			

E8PA MEMBERSHIP REGISTRATION			
Nom prénom : (pas de nom de société)	Nom :		
	Prénom :		
L'adhésion : (Veuillez cocher une case)	<input type="checkbox"/> Adhésion noire ..... EUR 7000      Adhésion argentée ..... EUR1750 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Adhésion de platine ... EUR 5250      Adhésion de bronze ..... EUR 875 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Adhésion en or ..... EUR 3500 <input type="checkbox"/> E-Pay Bronze 1080 EUR      E-Pay Silver 2160 EUR <input type="checkbox"/>		
Numéros d'identification Ukou pour E8PA Discount	Nombre de comptes éligibles à la remise de fidélité : Noir...10, Platine...7, Or...5, Bronze...1 Ukou ID#s ( ) * Il faut être membre de l'E8PA au moment de l'achat.		

PAYMENT	
Mode de paiement : (Veuillez en choisir un)	<input type="checkbox"/> Virement bancaire Nom : ENAGIC EUROPE GMBH: FR76 3006 6105 5100 0200 9890 156 BIC : CMCIFRPP Référence : Adhésion à l'E8PA
	<input type="checkbox"/> Carte de crédit <input type="checkbox"/> VISA <input type="checkbox"/> Maître <input type="checkbox"/> AMEX <input type="checkbox"/> E-Pay Bronze 90€ x12 mois <input type="checkbox"/> E-Pay Silver 180€x12 mois Nom du titulaire de la carte : _____ Numéro de la <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> carte : Valable jusqu'au : Mois    /    Année <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> / <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> CVV : <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> Titulaire de la carte Signature : _____

Bâton magique :		E8PA ID :	
-----------------	--	-----------	--

### Politiques et procédures d'adhésion à l'E8PA

#### INTRODUCTION

- ❖ Le présent document décrit les politiques et procédures d'adhésion à l'Enagic 8 Prospérité Association (E8PA). E8PA Co. se réserve le droit de mettre à jour et/ou de modifier le contenu de ce document à tout moment.

#### ÉLIGIBILITÉ

- ❖ L'adhésion à l'E8PA est ouverte aux distributeurs Enagic intéressés par les objectifs déclarés et les avantages de l'association. Un distributeur Enagic souhaitant devenir membre sera accepté en tant que membre de l'E8PA après soumission, réception, acceptation et traitement de la demande d'inscription et des frais requis.
- ❖ "Tokurei" status distributeur sont PAS éligibles. Les adhésions multiples par identifiant de distributeur enregistré sont interdites.

#### BÉNÉFICES

- ❖ Gagnez des commissions grâce à l'adhésion à l'E8PA pour l'auto-inscription et l'inscription en aval sur la base de la règle des 8 points d'Enagic.
- ❖ Gagnez des E-points pour les ventes en 8 points et les auto-achats de n'importe quel produit Enagic générant des E-points. ❖ Recevez des E-points supplémentaires pour les ventes groupées (exclusivité des distributeurs Enagic de rang 6A2 et plus).
  - \* Pour plus d'informations sur les E-points, veuillez consulter le site web officiel, vous renseigner auprès de votre agence locale ou contacter directement le bureau de l'E8PA par courrier électronique.
- ❖ Rembourser les dépenses applicables en utilisant les E-points gagnés après avoir participé à des événements sponsorisés par Enagi (CEO's Birthday & Annual anniversary) for oneself, and fees paid on behalf of family members, or down-Ligne distributeurs.
  - \* Des reçus officiels indiquant le nom du payeur doivent être fournis. Le nom du distributeur Enagic ou du membre de l'E8PA doit correspondre au(x) reçu(s) fourni(s).
- ❖ Rembourser les dépenses applicables aux séminaires/formations organisés par Enagic.
  - \* Afin d'échanger des E-points, veuillez soumettre le(s) formulaire(s) de remboursement requis avec des preuves à l'appui sur le site officiel de l'E8PA.
  - \*\* Les membres sont financièrement responsables si les E-points accumulés ne couvrent pas le coût total des dépenses.
- ❖ Remboursement des frais d'inscription et de scolarité payés pour l'enseignement collégial/universitaire.
  - \* Les frais d'inscription et d'admission doivent être payés par le membre de l'E8PA afin de recevoir le remboursement et des preuves suffisantes doivent être fournies au bureau de l'E8PA.
- ❖ Rembourser les frais payés dans les installations liées à Enagic à Okinawa, au Japon.
  - \* Les frais payés par le membre de l'E8PA au nom des membres de sa famille ou de ses descendants pendant la visite peuvent être remboursés avec des E-points.
  - \*\* La demande de remboursement doit être présentée au plus tard trois mois après la date d'émission du reçu.
  - \*\*\* Le montant minimum de remboursement est équivalent à 50 USD, les montants inférieurs à 50 USD ne seront pas pris en considération.
- ❖ **Les inscriptions E8PA sont comptabilisées comme une (1) vente à l'unité. (Ne peut être utilisé comme vente directe pour se classer 2A~6A)**

❖ Les inscriptions des membres de l'E8PA Silver et plus comptent pour une (1) vente d'unité de groupe pour les incitations des distributeurs d'Enagic. Les inscriptions des membres E8PA Bronze comptent pour 0,5 unité pour les incitations des distributeurs Enagic (ne compte pas pour la vente directe dans la catégorie d'évaluation des incitations mensuelles 6A2-3 et plus).

### TERMES

- ❖ La période d'adhésion est une période de douze mois commençant le jour de la réception du formulaire d'inscription et d'accord d'adhésion. Pour les renouvellements, une nouvelle période commence à l'expiration de la période initiale.
- ❖ L'adhésion à l'E8PA n'est ni transférable ni cessible.
- ❖ La carte de membre de l'E8PA doit être présentée lors de toute utilisation des installations de l'E8PA pour bénéficier des avantages liés à l'adhésion.
- \* La vente ou l'adhésion à l'E8PA n'a aucun effet sur le statut actuel du distributeur (ex. FA → SP, D-0 → D-1)
- ❖ Les distributeurs en amont qui ne sont pas membres de l'E8PA seront exemptés de commissions et d'E-points à partir de la date d'adhésion à l'E8PA. Les achats effectués avec la carte E8PA. Les deux seront transmis aux membres suivants de l'E8PA dans la limite de 8 points

### RENOUVELLEMENTS

- ❖ L'adhésion doit être renouvelée dans le mois qui suit son expiration pour que les E-points accumulés puissent être conservés. Les E-points gagnés expireront définitivement si l'adhésion n'est pas renouvelée dans les 30 jours suivant la date d'expiration.
- ❖ La période d'adhésion renouvelée d'un an commence le jour suivant la date d'expiration de la période d'adhésion initiale.
- ❖ Les E-points gagnés sont valables pendant 3 ans lors des renouvellements d'adhésion qualifiés. Les E-points mis en vente le 2022.09.01 expireront à terme le 2025.09.01, s'ils ne sont pas utilisés.

### ANNULATION

- ❖ Enagic se réserve le droit d'annuler une adhésion si un membre enfreint les politiques et procédures d'adhésion à l'E8PA d'Enagic, effectue des actions ayant un impact négatif sur le fonctionnement et la marque de l'E8PA, ou n'est plus un distributeur qualifié d'Enagic.
- ❖ La résiliation de l'abonnement annuel doit être effectuée dans les deux mois et au plus tard deux semaines avant l'expiration de l'abonnement.
- ❖ L'adhésion à l'E8PA sera annulée par Enagic en cas de rejet de la carte de crédit du paiement des frais d'adhésion à l'E8PA. Dans ce cas, le distributeur est responsable de 15% de frais de gestion de la rétrofacturation et de la valeur financière des E-points consommés. Tous les E-points émis seront annulés.
- \* Si les paiements ne sont pas effectués, E8PA Co. LTD, avec l'aide des filiales du groupe Enagic, percevra le paiement à partir des commissions/incitations dues.

### REMBOURSEMENT

- ❖ Un remboursement intégral sera accordé pour les demandes d'annulation effectuées dans les sept (7) jours suivant la soumission de l'inscription ou du renouvellement de l'adhésion. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après cette période de sept (7) jours.
- ❖ Les versements effectués avant l'annulation ne seront pas remboursés, sauf dans un délai de 7 jours comme indiqué ci-dessus.
- ❖ Les dates de remboursement peuvent varier en fonction de la législation de l'État ou du pays concerné. Renseignez-vous auprès de votre agence locale ou du bureau de l'E8PA.

---

J'ai lu et accepté le contenu intégral des politiques et procédures d'adhésion à l'E8PA.

---

Signature

---

Date d'entrée en vigueur

---

Nom en caractères d'imprimerie